



Alerte des Médecins
sur les pesticides
Jean-Louis Levesque
06 16 46 35 05



Michel Menant
05 45 61 54 84



Jacques Brie
06 01 91 68 34



Michel Hortolan
06 75 86 81 98

L'exposition aux pesticides : un enjeu de santé publique

CONTRIBUTION DU GROUPE SANTE-PESTICIDES AU DEBAT PUBLIC

2^{ème} livret

Mars 2019

Face à l'enjeu de santé publique que représente l'exposition aux pesticides, les quatre associations, *ALERTE des MEDECINS sur les PESTICIDES*, *VIGILANCE OGM et PESTICIDES 16*, *UFC QUE CHOISIR* et *CHARENTE NATURE*, ont créé le groupe de travail SANTE-PESTICIDES.

Contact : sante-pesticides@lilo.org

Introduction

En juin 2018, le groupe SANTE-PESTICIDES a lancé une série d'auditions permettant à un grand nombre d'acteurs d'exprimer leurs analyses sur la question de l'exposition des populations aux pesticides et de faire part des actions et mesures qui devraient, à leurs yeux, être prises. Le but était de traiter de l'aspect sociétal de cet enjeu de santé publique et de contribuer à l'animation du débat public en proposant à de nombreux acteurs de s'exprimer librement en dehors du cadre habituel des débats et tables rondes au cours desquels les intervenants ne peuvent pas toujours aller au bout de leurs argumentations.

Ce sont vingt et un entretiens que nous avons menés (annexe 1) et nous remercions tous ceux qui ont accepté de nous recevoir et de répondre aux deux questions (annexe 2) qui accompagnaient les constats (annexe 3) que nous leur soumettions. Les comptes-rendus de ces entretiens ont fait l'objet d'un **premier livret** paru en décembre 2018. Ce dernier ne comportait aucun commentaire de notre groupe de travail afin que chacun puisse mener une réflexion personnelle à partir de la matière recueillie au cours des auditions.

Ce livret est consultable en ligne en utilisant le lien

<http://www.charente-nature.org/Livret-Sante-Pesticides.html>

A notre tour, nous avons travaillé sur les contenus des entretiens. A ce stade du deuxième livret, il est essentiel, pour clarifier les débats qui pourront naître à sa sortie, d'afficher que :

- Nos quatre associations sont pour **une sortie des pesticides** la plus rapide possible.
- **Le dialogue et la concertation** avec l'ensemble des composantes de la société, ainsi que « *le droit pour chacun, d'accéder aux **informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration des décisions publiques** ayant une incidence sur l'environnement* » (article 7 de la Charte de l'environnement adossée à notre constitution) : voici des incontournables permettant aux pouvoirs publics de trouver le courage de prendre les décisions qui s'imposent au nom de l'intérêt général.

Il y a urgence. De très nombreuses études et recherches scientifiques¹ montrent que l'hypothèse d'une catastrophe sanitaire à court terme relève de la réalité. Le déni de cette réalité ne nous permettra pas de trouver ensemble les solutions assurant le respect de l'article 1 de la Charte de l'environnement : « **Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.** »

Tout au long de ces entretiens nous avons trouvé des raisons de nous inquiéter et des raisons d'espérer. Vous les découvrirez dans le premier chapitre.

Dans le second chapitre vous pourrez examiner les propositions, qui à notre avis et en référence aux entretiens, permettraient de libérer **des dangers les populations exposées aux pesticides** et de contribuer à l'avènement de la transition écologique.

¹ <http://www.rhone-apiculture.fr/Conclusions-de-l-evaluation-mondiale-sur-les-risques-des-neonicotinoides.html>

Premier chapitre

S'inquiéter et espérer

Tout au long de ces entretiens, à l'écoute de ceux qui ont bien voulu se positionner face à nos constats et à nos deux questions, en toute lucidité et sans en être surpris, face à l'urgence, nous avons trouvé des raisons de nous inquiéter pour le présent et l'avenir. Mais, nous avons également entendu s'exprimer l'espoir. Un espoir, souvent fatigué à force de buter sur les mêmes murs de l'irresponsabilité, du pouvoir des lobbies et de l'inertie politique. Mais un espoir qui refuse la résignation, car il en va de l'intérêt général.

Des raisons de s'inquiéter

- Le déni trop fréquent de la réalité scientifique.
- Le refus de tirer les conséquences des constats scientifiques au nom d'une économie du court terme.
- La désinformation provenant de multiples groupes d'intérêts.
- L'omerta sur la réalité de la crise sanitaire liée aux pesticides de synthèse.
- L'énorme décalage entre l'urgence de la situation et les solutions proposées qui privilégient seulement l'approche technologique au détriment du changement des pratiques et des modèles de développement.
- L'impuissance à faire appliquer les décisions prises (exemple du chlordécone classé cancérigène par l'OMS en 1979, puis reconnu comme pouvant altérer la fertilité et interdit aux Antilles en 1993 après des dérogations pour raisons économiques)².
- Le comportement d'apprentis sorciers concernant la rémanence des agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) et des perturbateurs endocriniens (PE), cause de lourdes conséquences à moyen et long terme sur la santé et sur la biodiversité.
- L'absence de prise en compte de la classification³ des CMR établie par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC dépendant de l'OMS).
- Les graves lacunes de la recherche scientifique sur les effets cocktails entre molécules.
- Le manque de moyens financiers accordés à la recherche indépendante sur ces effets pour lesquels il est demandé de faire la preuve de leur toxicité.
- La difficulté pour les consommateurs de modifier leurs comportements et leurs actes d'achat, par manque de lisibilité de l'information et pour des raisons culturelles et financières.
- La puissance des lobbies (labos, groupes, grande distribution, ...) qui subordonnent l'intérêt général et le long terme à la logique financière.
- Les difficultés rencontrées par les agriculteurs qui veulent changer leurs pratiques.
- L'incapacité à mener un bilan de notre modèle agricole, nous empêchant de mener le travail de deuil le concernant, étape indispensable à l'élaboration d'un nouveau modèle.

² http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/22-23/pdf/2018_22-23_4.pdf

³ <http://www.cancer-environnement.fr/478-Classification-des-substances-cancerogenes.ce.aspx>

Des raisons d'espérer

- Toutes les personnes rencontrées ont formulé des propositions.
- Des élus expriment que les choses bougent grâce aux citoyens et à la société civile.
- Les professionnels de santé prennent conscience de la gravité de la situation (exemple des formations reconnues et financées par les pouvoirs publics sur les perturbateurs endocriniens).
- La reconnaissance de maladies professionnelles dues aux pesticides et l'intégration dans la formation continue des médecins de contenus pour les inciter à constituer des dossiers de maladies professionnelles, afin que d'autres maladies d'origine professionnelle soient reconnues.
- L'obligation de protections pour les professionnels.
- L'obligation⁴ faite aux collectivités et aux particuliers de ne plus utiliser des pesticides crée des conditions favorables vers l'interdiction de ces produits dans l'industrie et l'agriculture.
- L'arrêté préfectoral⁵ en Charente sur la protection des riverains fragiles est une première marche positive.
- De plus en plus d'agriculteurs se posent des questions concernant leurs pratiques et se lancent dans des alternatives comme l'agroécologie.
- Le développement de l'agriculture Bio.
- Une évolution positive du comportement des consommateurs.
- Le Plan National Nutrition Santé et la restauration collective.
- Le dynamisme⁶ du pôle environnement à l'Agence Régionale Santé Charente et du Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine.

⁴ https://www.ecophyto-pro.fr/fiches/fiche/5/le_point_sur_la_loi_labbe?q=loi+labb%C3%A9&x=0
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pesticides-chimiques-jardiniers-amateurs-sont-desormais-interdits>

⁵ <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Consultations-du-public/Arrete-destine-a-preserver-lieux-et-etablissements-au-risque-des-produits-phytopharmaceutiques/Arrete-du-12-mai-20162>

⁶ <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Protection-contre-les-pollutions-par-les-produits-phytosanitaires>

Deuxième chapitre

Proposer

Après avoir entendu l'analyse que les personnes exprimaient sur les constats présentés, nous leur posons la question : « Quelles sont les actions et mesures qui devraient être menées et/ou prises ? Par qui ? ». Le foisonnement des sujets abordés nous a amenés à classer les idées contenues dans les comptes-rendus des 21 entretiens à l'aide de mots-clés. C'est ainsi que nous vous présentons les propositions qui, à notre avis et en référence aux entretiens, permettraient de libérer des dangers les populations exposées aux pesticides et de contribuer à l'avènement de la transition écologique. Elles ne prétendent à aucune exhaustivité.

CITOYENS - CONSOMMATEURS - ALIMENTATION - URBANISME - AGRICULTURE - MEDECINE - RECHERCHE - EXPERTISE - COLLECTIVITES LOCALES - ETAT

Pour les CITOYENS

- 1. Appliquer la Charte de l'environnement adossée à notre constitution qui stipule dans son article premier : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »
- 2. Faciliter l'accès aux données pour permettre l'implication des citoyens.
- 3. S'appuyer sur la pression sociétale pour faire évoluer les décisions.
- 4. Mobiliser les citoyens dans les entreprises.
- 5. Mettre en place des dispositifs permettant d'entendre les craintes des uns et les contraintes des autres afin qu'ensemble des mesures à prendre puissent être décidées.
- 6. Communiquer sur les dispositifs de signalement⁷ (Phytosignal, Phyt'attitude).

Pour les CONSOMMATEURS

- 7. Assurer une séparation totale entre les activités de conseil et de vente de pesticides.
- 8. Responsabiliser les consommateurs par l'information claire et l'étiquetage lisible des produits.
- 9. Sensibiliser et former sur les moyens de pression (concept de consomm'action).
- 10. Informer sur les conséquences de nos actes de consommation pour permettre à chacun d'être acteur de ses modes de vie.
- 11. Influencer fortement par leurs choix les modèles de production et de consommation.
- 12. Prendre en considération tous les coûts réels concernant la production de produits alimentaires et intégrer les externalités⁸ positives et négatives.

⁷ Le dispositif « PhytoSignal » a pour but d'assurer la gestion et la surveillance régionales des signalements ayant un lien avec les épandages agricoles ou non agricoles de pesticides. Centralisé à l'ARS, il est destiné à la population générale ou à ses représentants et prend en compte les expositions potentielles liées à des produits phytopharmaceutiques (protection des plantes) ou à des produits biocides (protection des populations).

Le dispositif « Phyt'attitude » créé en 1991 par la MSA, est composé de médecins du travail, de conseillers en prévention et d'experts toxicologues. Il recense, analyse et valide les informations sur les accidents ou incidents survenus lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Il fonctionne sur le principe de signalement volontaire de symptômes. Il ne s'agit pas d'un service d'urgence avec soins ou prescription médicale.

A contacter au 0 800 887 887 (numéro vert gratuit)

⁸ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/externalite-economie/>

Pour l'ALIMENTATION⁹

- 13. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et affecter les économies réalisées à une alimentation de qualité.
- 14. Travailler à des échelles territoriales humaines sur des projets « Santé - Alimentation - Agriculture » et tout mettre en œuvre pour qu'une agrégation des projets se construise en coopération et non en concurrence.
- 15. Désindexer les coûts des produits alimentaires des cours de la bourse.
- 16. Interdire les spéculations boursières sur les produits alimentaires.
- 17. Développer la restauration collective vers du 100% bio.
- 18. Responsabiliser les particuliers car leurs comportements et leurs choix sont déterminants quant à l'usage des pesticides.
- 19. Considérer le « bol alimentaire » au même titre que l'eau potable qui présente une avance considérable dans la bonne connaissance des pesticides.
- 20. Soutenir par l'accompagnement les installations et les conversions en agriculture biologique.
- 21. Appliquer le principe pollueur-payeur.
- 22. Adapter la fiscalité à la lutte contre les pesticides de synthèse en les taxant plus lourdement.
- 23. Améliorer les moyens de la police de l'environnement pour lui permettre d'être plus efficace.
- 24. Supprimer rapidement l'utilisation des agents chimiques CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction) et les perturbateurs endocriniens.
- 25. Faire connaître à la population les centres antipoison et le dispositif phytosignal.

Pour l'URBANISME

- 26. Prendre en compte dans les règlements d'urbanisme les dangers potentiels pour la santé - dont l'exposition aux pesticides - et générer des mesures prescriptives élaborées en concertation. Ainsi des zones pourraient être « sanctuarisées ».
- 27. Rendre obligatoire des plantations de haies peu productives de déchets verts dans les PLUI.
- 28. Prévoir dans les PLUI des zones sans traitements.
- 29. Prévenir par les règles d'urbanisme l'incompatibilité habitations/épandages de pesticides.
- 30. Généraliser les zones de protection sans pesticides pour protéger les riverains.
- 31. Déterminer une distance minimale suffisante entre habitations et zones traitées.
- 32. Créer des zones tampons près des habitations avec un accompagnement financier réservé aux agriculteurs concernés.
- 33. Reconquérir les logements vacants dans les centres-bourgs et centres-villes comme moyen de ne pas rapprocher les habitants des cultures agricoles.
- 34. Prendre en compte l'avis de L'ARS en amont des avis en matière d'urbanisme et adapter les moyens en conséquence.
- 35. Intégrer aux politiques publiques l'idée d'urbanisme favorable à la santé.
- 36. Evaluer les politiques publiques en matière d'urbanisme et d'habitat sur les effets de l'exposition des riverains aux pesticides.
- 37. Renforcer l'évaluation des politiques publiques afin de moins légiférer et de mieux appliquer les textes existants.
- 38. Promouvoir une politique de santé et une agriculture durable intégrées, y compris pour définir les zonages du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUI.
- 39. Associer les organisations représentatives des notaires à l'élaboration de formations visant leurs adhérents sur le thème Santé-Environnement

⁹ <https://alimentation-generale.fr/entretien/christian-huyghe-la-fin-des-pesticides-mode-demploi/>

Pour l'AGRICULTURE

Nos propositions concernant l'agriculture se donnent pour objectif commun une juste rémunération des agriculteurs, la pérennité des structures de production et la nécessité d'assurer la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire dont la qualité des produits, au niveau de chaque pays.

- 40. Elaborer un bilan complet du modèle agroéconomique actuel.
- 41. Raisonner en termes de stratégies à court, moyen et long terme.
- 42. Refuser la stigmatisation des agriculteurs et au contraire fédérer l'ensemble des acteurs concernés en vue de réaliser l'objectif commun.
- 43. Renforcer le contrat entre la société et le monde agricole pour son rôle déterminant sur les paysages, le respect de la biodiversité, l'aménagement du territoire.
- 44. Donner priorité absolue à la sortie des pratiques actuelles à tous les échelons de décision : Europe, Etat, Régions... et donner mission aux chambres d'agriculture d'y parvenir en accompagnant les agriculteurs.
- 45. S'appuyer sur l'alimentation en restauration collective et sur la qualité de la nutrition pour aider à l'évolution des pratiques agricoles.
- 46. Elargir le programme RE-SOURCES¹⁰ à d'autres captages d'eau potable contribuant ainsi à la réduction des intrants.
- 47. Interdire immédiatement l'utilisation des produits les plus dangereux, tels les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) et perturbateurs endocriniens (PE) et procéder par étapes à leur remplacement par des produits non toxiques ou par des pratiques appropriées.
- 48. Sensibiliser, former les acteurs concernés. Orienter les formations au sein des établissements scolaires et de formation professionnelle agricole vers l'objectif précédent.
- 49. Favoriser la sortie des pesticides et les changements de pratiques en utilisant le levier de la fiscalité, et appliquer le principe pollueur-payeur.
- 50. Mettre fin à la monoculture au profit de systèmes de rotations et de productions diversifiées.
- 51. Changer les critères d'attribution entre les aides à l'agriculture biologique et l'agrochimie.
- 52. Intensifier les aides à l'agriculture biologique qui est la formule la plus aboutie en termes de pratiques, de normes et de contrôles et y intégrer la notion d'emplois.
- 53. Orienter le 2^e pilier actuel de la PAC vers la sortie effective des pesticides et la conversion du modèle agricole.
- 54. Reconsidérer le statut des denrées agricoles, les faire sortir de l'emprise des marchés financiers.
- 55. Instituer des cahiers des charges contraignants pour obtenir des labels de confiance.
- 56. Donner aux SAFER la mission et les moyens juridiques et financiers de lutter efficacement contre l'accapement des terres agricoles pour les préserver de la spéculation et de la concentration.

¹⁰ <http://www.eau-poitou-charentes.org/Re-sources-historique.html>

Pour la MEDECINE, la RECHERCHE et l'EXPERTISE

- 57. Obtenir que la réalisation des tests réglementaires (études de toxicité, etc.) nécessaires à l'homologation des pesticides (autorisation de mise sur le marché) ainsi que le suivi des produits commercialisés soient confiés à des laboratoires indépendants désignés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments. L'homologation des pesticides ne doit plus dépendre des seules données industrielles, rendues peu accessibles dans le détail par les entreprises qui se retranchent derrière des règles de confidentialité dont elles usent et abusent.
- 58. Obtenir que les données d'évaluation industrielles d'un produit soient rendues publiques intégralement.
- 59. Augmenter le budget recherche en vue d'accroître les études épidémiologiques de qualité visant à documenter les liens santé/ présence de pesticides dans l'air, l'eau, la terre, l'alimentation. Les travaux à mener doivent renforcer la description des expositions "réelles" ainsi qu'apporter des connaissances sur les expositions à des mélanges de pesticides (impact des effets cocktails).
- 60. Mettre en place une formation médicale initiale pour tous les médecins et une formation médicale continue pour les médecins de premier recours (dont prioritairement généralistes), de bonne qualité, sur les risques des pesticides et perturbateurs endocriniens sur la santé.
- 61. Concernant les maladies professionnelles : 1. Sensibiliser les médecins à mieux et d'avantage déclarer les maladies professionnelles, y compris pour celles qui sont probables mais non inscrites dans les tableaux de maladies professionnelles. 2. Améliorer la formation médicale continue des médecins sur les maladies professionnelles. 3. Harmoniser les tableaux de maladies professionnelles entre tous les régimes de protection sociale.
- 62. Optimiser le dispositif PhytoSignal¹¹ de gestion des plaintes liées à l'exposition aux pesticides en Nouvelle Aquitaine.
- 63. Favoriser l'accès public aux données de signalements du dispositif PhytoSignal, aux investigations qui découlent des signalements ainsi qu'à l'évaluation des risques sanitaires des produits mis en cause. Donner les moyens à l'ARS pour qu'elle établisse la relation entre la cause et l'effet, à partir du dispositif PhytoSignal.
- 64. Communiquer et cibler la vigilance à avoir auprès des citoyens les plus exposés aux effets néfastes des pesticides et des perturbateurs endocriniens¹², en particulier sur les périodes de vie les plus vulnérables : période pré conceptionnelle, grossesse et petite enfance, par des campagnes de communications directes à l'attention des citoyens ou à celle des professionnels aux contacts de citoyens, mais aussi par des consultations médicales dédiées et financées par les pouvoirs publics.
- 65. Créer une rubrique Santé-Environnement dans tous les carnets de santé (rôle de l'ARS et du conseil départemental). Ce carnet de santé devrait accompagner le citoyen tout au long de sa vie.
- 66. Amplifier dans les secteurs Pôle Mère - Enfant des établissements de santé la formation professionnelle et la mise en place de chambres pédagogiques à l'attention des parents pour les sensibiliser à la vulnérabilité des 1 000 premiers jours de la vie (exemple du Centre Hospitalier d'Angoulême).

¹¹ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/signaler-un-evenement-de-sante-en-lien-avec-les-pesticides-en-nouvelle-aquitaine>

¹² https://www.inserm.fr/sites/default/files/media/entity_documents/Inserm_EC_2013_PesticidesEffetsSante_Synthese.pdf

Pour les COLLECTIVITE LOCALES

Les élus de proximité jouent un rôle d'alerte essentiel. Il serait pertinent de leur donner les moyens adéquats (formation, appui des institutions, ...) pour préserver la santé de la population.

- 67. Favoriser la communication entre les élus de proximité pour amener une prise de conscience des problématiques liées aux nuisances des pesticides sur les citoyens.
- 68. Se servir de cette meilleure communication pour favoriser la mobilisation des élus avec l'objectif de faire pression sur les services de l'Etat.
- 69. Obliger les collectivités à adhérer à la charte Terre saine Poitou-Charentes ou à toute autre action s'inscrivant dans un cadre régional de réduction des pesticides et de la préservation d'un environnement sain.

Pour l'ETAT

- 70. Elaborer, avec tous les acteurs concernés, une stratégie visant à la sortie des pesticides, dans l'industrie et l'agriculture avec, un échéancier, un calendrier fixant des points d'étape, une description des moyens consacrés à l'accompagnement des professionnels visés et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation associant la société civile.
- 71. Augmenter les moyens humains et financiers de l'ARS, en particulier pour lui permettre de communiquer de manière efficace et de jouer pleinement son rôle de conseil en amont des avis à donner.
- 72. Intégrer aux cursus de formation de tous les personnels impliqués de l'Etat une sensibilisation sur la problématique santé-pesticides, plus particulièrement la formation à l'accueil des personnes victimes d'exposition aux pesticides.
- 73. Prendre plus en compte les travaux des commissions parlementaires.
- 74. Être garant de la transparence des données et d'une organisation indépendante des firmes concernant les autorisations de mises sur le marché des pesticides.
- 75. Réduire les délais entre les prises de décisions et leurs applications.
- 76. Réformer les pouvoirs des préfets pour qu'ils puissent agir dans certains cas de santé publique.
- 77. Être garant du respect de la Charte de l'environnement et des principes, pollueur-payeur, de prévention et de précaution.
- 78. Être garant du dialogue et de la concertation en assurant l'accès de tous aux informations relatives à l'environnement qu'il détient.
- 79. Marquer un soutien actif aux élus locaux confrontés à la réalité de l'exposition des riverains aux pesticides.
- 80. Prendre en compte les arrêtés proposés par les maires à partir de problématiques locales.
- 81. Être garant : de la protection de la ressource en eau afin d'assurer prioritairement la qualité de l'eau potable, de la bonne santé écologique des masses d'eau avant son utilisation à des fins économiques mais aussi de la qualité de l'alimentation.
- 82. Inciter la recherche publique et privée à investir dans l'élaboration de produits non toxiques et de pratiques de substitution aux pesticides.
- 83. Mettre en œuvre une véritable stratégie éducative Santé-Environnement qui vise le cursus scolaire obligatoire depuis l'école maternelle.

LES CONDITIONS DE LA REUSSITE

A ce stade du travail mené par notre GROUPE SANTE-PESTICIDES et face aux difficultés constatées pour que l'agir l'emporte sur les discours, il ne s'agit pas de conclure mais d'avancer quelques pistes de décisions à prendre urgemment afin d'assurer le respect de l'article 1 de la Charte de l'environnement. L'organisation de notre République décrite dans la constitution et à laquelle est adossée la Charte de l'environnement, fait de l'Etat et des institutions issues des lois de décentralisation les responsables et les garants de la mise en œuvre de politiques publiques **assurant à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Si la question de l'exposition des populations aux pesticides est l'objet de notre travail, nous l'inscrivons bien dans une approche globale de la crise environnementale. Le dérèglement climatique, l'érosion massive de la biodiversité, l'exploitation et le pillage des ressources naturelles et énergétiques caractérisent le contexte dans lequel nous situons notre action et nos engagements. Face aux milliers d'informations reçues de nombreux scientifiques depuis des décennies, sommes-nous condamnés à constater que de nombreux parlementaires sont inconscients de ce qu'ils font ? Quels sont les raisons qui nous empêchent de faire évoluer nos comportements ? Des jeunes nous interpellent : « Vous saviez et vous n'avez rien fait ! »

En plus des 83 propositions contenues dans ce 2^{ème} livret, examinons quelques clés de la réussite pour l'avènement d'une transition écologique effective permettant **la sortie des pesticides**. Si nous faisons le choix de cibler les institutions, ceci n'éluide pas la question de la responsabilité de chacun d'entre nous, citoyens et consommateurs, de celle de tous les corps intermédiaires et des agents économiques. Les institutions doivent :

- Soutenir les initiatives permettant un dialogue territorial vivant et la création d'espaces de concertation. Des comités de médiation locaux regroupant tous les acteurs devraient être créés. Si des chartes de bonnes pratiques naissent de ces concertations, elles devraient être accompagnées de mesures concrètes de suivi et d'évaluation.
- Faire appliquer les principes de précaution et de prévention dans la mise en œuvre des politiques publiques.
- Donner les moyens aux chercheurs d'éclairer les élus.
- Soutenir les sciences, dont les sciences humaines et sociales, afin d'avancer dans la compréhension de ce qui empêche chacun d'entre nous d'agir alors que nous avons conscience des dangers qui menacent l'humanité.
- Lutter contre les démarches des lobbies qui pervertissent les sciences et sèment le doute dans la société vis-à-vis des travaux validés par la communauté scientifique.
- Inverser les priorités entre économie et écologie. L'économisme, mû par l'avidité de quelques-uns, saccage le vivant et le non-vivant au nom de profits à court terme. Il revient aux institutions, par les mesures d'accompagnement qu'elles mènent, de ne pas consacrer l'argent public à tout ce qui met en danger la santé et le bien-être des êtres vivants.

Notre volonté est de contribuer à l'animation du débat public. Si vous voulez y participer, vous pouvez nous faire part de vos remarques soit en utilisant l'adresse sante-pesticides@lilo.org soit en prenant contact avec les quatre associations porteuses de ce livret (voir sur la première page).

« Nous avons vu contaminer le sol, les eaux et les aliments, priver de poissons les rivières, d'oiseaux les jardins et les campagnes désormais silencieuses. L'homme, ne lui en déplaise, appartient lui aussi à la nature. Comment pourrait-il échapper à une pollution si complète du monde entier. »

Rachel Carson – 1962 ! <https://www.universalis.fr/encyclopedie/rachel-carson/>

ENTRETIENS SANTE –PESTICIDES Annexe 1

- Le 3 juillet 2018* - Commune de Ruelle - MONSIEUR **MICHEL TRICOCHÉ**
- Le 13 juillet 2018* - Chambre d'agriculture - MONSIEUR **XAVIER DESOUCHE**
- Le 18 juillet 2018* - Assemblée Nationale - MONSIEUR **JEROME LAMBERT**
- Le 23 juillet 2018* - Conseil Régional N-A - MADAME **FRANCOISE COUTANT**
- Le 30 juillet 2018* - Sénat - MADAME **NICOLE BONNEFOY**
- Le 2 août 2018* - Coordination Rurale de la Charente - MONSIEUR **FRANCK OLIVIER**
- Le 3 août 2018* - Assemblée Nationale - MONSIEUR **THOMAS MESNIER**
- Le 9 août 2018* - Préfecture de la Charente - MONSIEUR **XAVIER CZERWINSKI**
- Le 29 août 2018* - DRAAF Nouvelle-Aquitaine - MADAME **PASCALE CAZIN**
- Le 4 septembre 2018* - Agence Régionale Santé - MADAME **MARTINE LIEGE**
- Le 13 septembre 2018* - Mutualité Sociale Agricole - MADAME **EMMANUELLE JENNEPIN**
et MONSIEUR **PHILIPPE COUTIN**
- Le 26 septembre 2018* - Maison de l'Agriculture Biologique - MADAME **CAROLE BALLU**
- Le 1er octobre 2018* - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Ruffécois
MADAME **ISABELLE AURICOSTE**
- Le 8 octobre 2018* - Confédération Paysanne de la Charente – MADAME **AGNES ROUSTEAU-FORTIN**
- Le 9 octobre 2018* - FDSEA de la Charente - MONSIEUR **PATRICK SOURY**
- Le 12 octobre 2018* - Assemblée Nationale - MADAME **SANDRA MARSAUD**
- Le 2 novembre 2018* - Commune de La Couronne - MONSIEUR **JACKY BONNET**
- Le 12 novembre 2018* - Conseil Départemental de la Charente
MADAME **MARIE HENRIETTE BEAUGENDRE** et MONSIEUR **JERÔME SOURISSEAU**
- Le 23 novembre 2018* - Société Charentaise d'Apiculture - MADAME **JOSIANE VINUESA**
- Le 7 décembre* - Association Phyto Victimes - MADAME **OPHELIE ROBINEAU**
- Le 10 décembre 2018* - Grand Angoulême - MONSIEUR **JEAN REVERAULT**

LES DEUX QUESTIONS Annexe 2

En juin 2018 le groupe SANTE-PESTICIDES a lancé une série d'auditions permettant à un grand nombre d'acteurs d'exprimer leurs analyses sur la question de l'exposition des populations aux pesticides et de faire part des actions et mesures qui devraient, à leurs yeux, être prises.

Le but était de traiter de l'aspect sociétal de cet enjeu de santé publique et de contribuer à l'animation du débat public en proposant à de nombreux acteurs de s'exprimer librement en dehors du cadre habituel des débats et tables rondes au cours desquels les intervenants ne peuvent pas toujours aller au bout de leurs argumentations.

Pour ce faire, nous avons choisi une méthode favorisant l'écoute. Une fois qu'une organisation ou une institution avait accepté le principe de l'audition le groupe SANTE-PESTICIDES lui faisait parvenir le message suivant :

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu favorablement à notre sollicitation pour une audition le xxx à xxx et nous vous en remercions sincèrement. Vos analyses et propositions seront précieuses pour faire avancer la prise en compte par la société de l'enjeu de santé publique que constitue l'exposition aux pesticides.

*Nos quatre associations, ALERTE des MEDECINS sur les PESTICIDES, VIGILANCE OGM et PESTICIDES 16, UFC QUE CHOISIR et CHARENTE NATURE, ont créé le groupe de travail SANTE-PESTICIDES, à cette fin. Celui-ci s'intéresse prioritairement à **la situation des riverains** des activités générant une exposition aux pesticides.*

Dans ce but, nous lançons aujourd'hui cette série d'auditions qui permettront à un grand nombre d'acteurs d'exprimer leurs analyses sur des constats que tous maintenant connaissent, et de faire part des actions et mesures qui devraient, à leurs yeux, être prises.

Nous serons à votre écoute au cours d'un entretien qui comportera deux temps organisés autour de deux questions :

Au regard de vos compétences, de votre expérience, quelle est votre analyse de ces constats ?

Quelles sont les actions et mesures qui devraient être menées et/ou prises ? Par qui ?

Dans l'attente du plaisir de partager ce temps d'entretien avec vous, nous vous exprimons nos cordiales salutations.

Tous les entretiens ont été menés de la même manière et ont duré entre une et deux heures. A la suite un compte-rendu rédigé par nos soins était envoyé aux personnes auditionnées, accompagné du message ci-dessous :

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de notre entretien du xxx.

Comme annoncé, il est volontairement court. Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou de votre acceptation pour qu'il soit publié en l'état, avant le xxx. Cette date passée nous considérerons que vous le validez.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter nos cordiales salutations.

CONSTATS Annexe 3

Le risque d'exposition aux pesticides concerne l'ensemble du vivant et donc la population.

- En Charente, nos associations sont souvent contactées par des personnes exposées aux pesticides. Les riverains de cultures agricoles que nous rencontrons font état de certificats médicaux attestant de troubles et de maladies dont l'origine pourrait-être attribuée à l'exposition aux produits phytosanitaires. Certains d'entre eux ont fait réaliser des analyses qui révèlent que des molécules de pesticides, identifiés comme appartenant à la famille de ceux utilisés en agriculture, sont présentes en nombre à l'intérieur de leurs habitations. S'ajoutent à ces atteintes à leur santé le sentiment d'être abandonnés face à un environnement humain proche indifférent ou porteur de menaces de représailles si elles se manifestent. L'isolement caractérise leur situation. Ils ne sont pas accueillis, pas écoutés, pas accompagnés.
- Cette situation n'est pas spécifique à la Charente. L'exposition aux molécules de synthèse est planétaire. A tel point que les protocoles scientifiques concernant la chimie et qui cherchent à évaluer l'incidence d'une maladie sur une population sont confrontés à la quasi-impossibilité de trouver des populations « témoin » qui soient comparables aux populations occidentales. Il resterait une partie de la Mongolie et le Bhoutan où les populations sont exemptes d'exposition aux pesticides. Sur les huit cent mille himalayens du Bhoutan, dont l'espérance de vie est de 70 ans, 3 cas de cancer de la prostate sont avérés. Aux Antilles françaises, pour une population équivalente ce sont 1 320 cas qui sont comptabilisés. Quatre cents fois plus !
- Et c'est l'ensemble du vivant qui est concerné. La recherche menée par le Muséum National d'Histoire Naturelle pendant vingt ans sur le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) met en évidence une disparition massive des oiseaux vivant en milieu agricole. Cette « disparition observée à différentes échelles est concomitante à l'intensification des pratiques agricoles ces 25 dernières années, plus particulièrement depuis 2008-2009. Une période qui correspond entre autres à la fin des jachères imposées par la politique agricole commune, à la flambée des cours du blé, à la reprise du sur-amendement au nitrate permettant d'avoir du blé surprotéiné et à la généralisation des néonicotinoïdes, insecticides neurotoxiques très persistants. ». Etude à mettre en lien avec le fait que 80% des insectes volants, dont la grande majorité sont des pollinisateurs, ont disparu en Europe en moins de trente ans.
- C'est un fait, l'exposition aux pesticides peut se produire directement dans le cadre de leur fabrication ou de leurs utilisations professionnelles ou domestiques, mais aussi indirectement par l'air, l'eau et l'alimentation. Si les professionnels de l'agriculture sont les premiers exposés, ils ne sont pas les seuls à développer des pathologies liées aux pesticides. L'ensemble de la population est à risque de maladie de Parkinson et de lymphomes non hodgkiniens, par ailleurs reconnus maladies professionnelles chez les exploitants et salariés agricoles. Les enfants de mères exposées professionnellement ou non, pendant la grossesse, sont à risque de tumeurs cérébrales, de malformations congénitales et de leucémie, ...